



Délais de prescription vidéo verbalisation

Par **dugoizacesse**, le **05/09/2024** à **22:16**

Hello,

Mon véhicule de service a été vidéo verbalisé fin juillet 2023 dans Paris, pour un chevauchement de ligne blanche, mon employeur m'a dénoncé la première quinzaine d'août 2023, donc il y a plus de 12 mois maintenant.

À ce jour, je n'ai toujours rien reçu et j'ai vérifié, pas de perte de point non plus.

Ma question, y a-t-il un délai de prescription et si oui, à partir de quand, de la verbalisation initiale ou à partir de la dénonciation ?

Par avance merci.